

Arrêté n° 2026-277 portant nomination de la direction du SUAPS

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** les statuts du SUAPS adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 5 juillet 2019 ;
- Vu** le règlement intérieur du SUAPS, adopté par le Conseil des sports le 28 février 2020 ;
- Vu** l'arrêté n° 2026-231 en date du 31 août 2026 portant organisation du Conseil des sports chargé de proposer le nom du directeur ou de la directrice du SUAPS et de la direction adjointe ;
- Vu** l'avis n° 2026-07 du Conseil des Sports en date du 17 septembre 2026 portant proposition de nomination de la Directrice et du Directeur adjoint du SUAPS ;

Arrête :

Article 1^{er} : Sur proposition du Conseil des sports réuni le 17 septembre 2026, Mme Catherine LEROUX et M. Amin GRAGUEB CHATTI sont respectivement nommés Directrice et Directeur adjoint du SUAPS.

Article 2 : Leur mandat, d'une durée de deux ans, prend effet à compter du 1^{er} octobre 2026.

Article 3 : Le présent arrêté sera diffusé au sein de l'Université, au sein du SUAPS et publié sur le site internet de l'Université.

Fait à Lyon,

#signature#